



La Ville de Commequiers
recrute
un SECOND
en restauration scolaire
(H/F)

Date de publication : 09/03/2026

Date limite de candidature : 08/05/2026

Date prévue du recrutement : 24/08/2026

Type de recrutement : fonctionnaire ou non titulaire de droit public

Nombre de poste : 1

Grades ou cadres d'emploi :
Adjoint Technique
Adjoint Technique Principal de 2^{ème} classe
Adjoint Technique Principal de 1^{ère} classe

VILLE DE COMMEQUIERS

Située à une dizaine de kilomètres de la côte Atlantique, Commequiers est une commune de 3 789 habitants, où une belle équipe de 37 agents territoriaux répartis dans différents services vous attend dans un cadre de vie agréable ! Proximité de l'océan, grands espaces, diversité des paysages, patrimoine de caractère, ensoleillement exceptionnel. Appartenant à la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Gilles-Croix-de-Vie, Commequiers s'engage dans de nombreux projets afin de dynamiser le développement économique, culturel, sportif et touristique de la ville pour améliorer la qualité de vie et de services de sa population.

DESCRIPTIF DE L'EMPLOI

La cuisine centrale de Commequiers prépare environ 330 repas par jour, en liaison chaude, à destination des écoles maternelles et primaires ainsi que l'ALSH. Sous la responsabilité du responsable du restaurant scolaire, le seconde de cuisine travaille au sein d'une équipe de 5 agents.

MISSIONS

- Aider à la préparation des repas, dans le respect des règles d'hygiène et des normes HACCP de la restauration collective ;
- Transporter les denrées par liaison chaude à la cuisine satellite ;
- Assurer le service des repas et accompagner les enfants sur ce temps de pause méridien ;
- Surveiller la cour d'école sur le temps méridien ;
- Débarrasser les tables et faire la plonge ;
- Appliquer les procédures d'entretien précisées dans le plan de nettoyage et de désinfection des matériels et des locaux ;
- Effectuer les autocontrôles précisés dans le plan de maîtrise sanitaire (traçabilité origine, températures...) ;
- Trier et évacuer les déchets ;
- Réceptionner et prendre en charge les marchandises (vérification des quantités, de la qualité, du conditionnement, désinfection et répartition par secteur de production) ;

En cas d'absence du chef de service, vous prenez en charge la responsabilité du restaurant scolaire et du service :

- Encadrer les équipes en place ;
- Planifier la production et les activités de chacun ;
- Garantir le bon fonctionnement du service ;
- Assurer les demandes d'interventions lors de dysfonctionnements de matériels ;
- Faire remonter les informations nécessaires à la hiérarchie ;
- Gérer les commandes.

PROFIL RECHERCHÉ

- Expérience sur un poste similaire souhaitée ;

- Capacités relationnelles adaptées au public enfant ;
- Sens du travail en équipe ;
- Maîtrise des règles d'hygiène de base (HACCP) et des techniques culinaires ;
- Connaissance des principes de nettoyage et de désinfection (règles d'hygiène et de sécurité) ;
- Patience, sens de l'écoute, diplomatie ;
- Rigueur dans l'exécution des consignes, sens de l'organisation et d'anticipation ;
- Bonne gestion du stress ;
- Capacité à communiquer et à savoir prendre du recul ;
- Polyvalence fonctionnelle et adaptabilité.

CONDITIONS DE TRAVAIL

- **Lieu et Service d'affectation** : Mairie de Commequiers – Service de restauration scolaire
- **Temps de travail** : 26h40min annualisé
- **Planning en période scolaire** :
 - o Lundi, mardi, jeudi et vendredi de 7h30 à 16h00
 - o 1 mercredi sur 3 de 8h30 à 12h30
- **Planning en période de vacances scolaires** : du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30
- **Rémunération** : Indice Majoré 366

AVANTAGES LIES AU POSTE

Prévoyance
CNAS

CANDIDATURES

Les candidatures sont à adresser à : **Mairie de Commequiers**
Place du 8 Mai
85220 COMMEQUIERS

Date limite de candidature : 08 mai 2026

Transmettre impérativement lettre de motivations + CV à : secretariatgeneral@commequiers.fr

INFORMATIONS

Travailleurs handicapés : Nous vous rappelons que conformément au principe d'égalité d'accès à l'emploi public, cet emploi est ouvert à tous les candidats remplissant les conditions statutaires requises, définies par le statut général des fonctionnaires, la loi du 26 janvier 1984 portant statut général des fonctionnaires territoriaux et le décret régissant le cadre d'emplois correspondant. Nous vous rappelons toutefois, qu'à titre dérogatoire, les candidats reconnus travailleurs handicapés peuvent accéder à cet emploi par voie contractuelle.